



Regards Brionnais

Communauté de Communes de Semur-en-Brionnais

Briant	Saint Didier en Brionnais	Saint Julien de Jonzy	Sainte Foy
Saint Bonnet de Cray	Saint Christophe en Brionnais	Sarry	
Oyé	Iguerande	Fleury la Montagne	Ligny en Brionnais
Varenne l'Arconce	Semur en Brionnais	Mailly	



JANVIER 2022

Une bien curieuse année vient de se terminer.

2020 se terminait avec une promesse de bout du tunnel après le confinement de novembre 2020 (2^{ème} vague), avec l'arrivée des vaccins et malgré un certain scepticisme. Las, le couvre-feu mis en place fin décembre, à l'issue du confinement de novembre, allait durer plusieurs mois avec son lot de restrictions de déplacement, entre régions de France, puis entre départements... Et puis ce fut la 3^{ème} vague avec son reconfinement, le 3 avril 2021. On apprend qu'un proche, un ami, notre voisin, est hospitalisé. Les déplacements sont limités, avec attestations, les commerces fermés, les activités réduites, télé travail, tout le mois, avant une libéralisation qui traîne en longueur, par étape, jusqu'à fin juin.

Puis vint la course au vaccin, commencée dès fin janvier à l'EHPAD Bouthier de Rochefort, avec une première dose, puis une deuxième, un pass sanitaire avant le « pic » de la 4^{ème} vague mi-août, puis un rappel à l'automne... avant d'affronter la 5^{ème} vague de novembre et décembre derniers.

Dans ce contexte, nous avons pu apprécier le rôle des communes, des agents municipaux, des élus, des associations de nos villages, qui sont les mieux placés pour assurer ce lien de proximité, d'information, de soutien aux habitants. Ce dynamisme, cette attention, nous avons voulu lui laisser une place dans cette édition de Regards Brionnais pour que chaque commune puisse faire part, même brièvement, de ses principaux projets, de ses ambitions.

Nous sommes une petite Communauté de communes (14 villages, 5.200 habitants) mais avec une identité forte, des problématiques sommes toutes assez similaires, au cœur du Brionnais, avec une histoire qui remonte à l'ancien canton de Semur-en-Brionnais, ce qui doit nous permettre d'être plus solidaires, plus efficaces, plus ambitieux, malgré nos petits moyens.

Les élus de nos villages délégués à la Communauté de Communes travaillent sur ces sujets (ces « compétences », comme il convient de dire) qui sont communs à nous tous et pour lesquels il y a un intérêt à les traiter en commun.

L'équipe mise en place en juillet 2020, après les élections, maintenant stabilisée suite aux évolutions à Sainte-Foy et Varenne L'Arconce, a travaillé, tout au long de l'année 2021, sur la définition des projets à mener et ils sont nombreux. Ceux-ci s'organisent autour des thèmes suivants :

- ✓ Environnement ;
- ✓ Services aux habitants ;
- ✓ Economie, agriculture ;
- ✓ Culture et tourisme.

1 – Environnement

La Communauté de Communes a la compétence « gestion des Ordures Ménagères » pour notre territoire. Cela comprend l'organisation de la collecte, avec le dispositif des bacs individuels, des bacs collectifs, des Points d'Apports Volontaires (PAV) et de la déchèterie d'une part et la sous-traitance du traitement, y compris le transport de nos déchets jusqu'aux centres de tri et de traitement, d'autre part.

En prévision de l'échéance des contrats de collectes, l'année 2021 a été marquée par la nécessité d'organiser la procédure d'appel d'offres pour sélectionner les prestataires de collectes (des bacs individuels et des PAV) pour les 4 prochaines années. Cet appel d'offres a été mené en commun avec la CC de Marcigny dont l'échéance du contrat n'était décalée que d'un mois avec notre CC.

Dans un contexte d'augmentation générale des prix, la conduite de cet appel d'offres en commun et les analyses détaillées effectuées par la commission (M. Georges Mathieu, Président et les délégués) et par les agents de la CC ont permis de trouver une solution plus économique qui inclut une collecte 1 semaine sur 2 (la gestion des déchets est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM -, à la charge des habitants). Beaucoup plus d'informations dans les pages qui suivent.

La CC a pris la compétence pour la gestion (en collaboration avec les services de l'Etat) de la zone NATURA 2000 qui concerne une grande partie de notre territoire au Nord de la CC, autour de la vallée de la Belaine. Une première étape consiste dans l'établissement d'un document d'objectifs (DOCOB) pour la gestion, la protection et le développement de cette zone. M. François de Bélizal a pris la présidence du comité de pilotage auquel participent les maires concernés.

La CC de Semur suit également le sujet du rattachement de certaines de nos petites rivières dans les périmètres de gestion des syndicats de rivière auxquels nous adhérons.

2 – Services aux habitants

La Communauté de Communes a été engagée, avec l'implication soutenue de Mme Maryse Popelin, dans l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec les services de la CAF, notamment pour la gestion des dispositifs d'aides aux familles (enfance, jeunesse, parents, etc). Cette démarche a été conduite sur le territoire des 2 CC de Semur et de Marcigny et a impliqué, naturellement, Abise et Brionnais Découvertes.

Dans ce cadre, les besoins de l'Abise, ainsi que d'autres associations actives sur notre territoire, ont été évalués, ce qui a conduit à élaborer le projet d'acquisition et de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie du canton, pour accueillir divers services destinés aux habitants. La première étape, après les études préliminaires de faisabilité, sera d'acquérir l'immeuble auprès du département : nous reviendrons vers vous courant 2022 avec plus de précisions.

La CC de Semur a également lancé un chantier d'insertion, une initiative sociale, visant à remettre dans l'emploi des personnes qui en sont restées éloignées ou qui ont des difficultés pour y entrer. Un encadrant pour l'équipe a été recruté en novembre 2021 et une équipe de 6 personnes a été constituée mi-janvier 2022. Davantage d'informations dans les pages qui suivent.

3 – Economie, Agriculture

La Communauté de Communes a pu distribuer au cours de 2021 la totalité des aides économiques « crise sanitaire » décidées pour les restaurateurs de la CC d'une part (avec les bons distribués aux enfants de nos écoles) et pour les entreprises de la CC d'autre part (une dizaine d'entreprises aidées).

Sous la houlette de M. Pierre Auvolat, Vice-Président, la CC Semur suit de près l'activité de la SAEM Marché au Cadran et des réunions régulières sont organisées avec le Président et le Directeur du Marché. L'année 2021 a connu un redressement remarquable de l'activité. Des actions ont été engagées pour améliorer la sécurité pour les animaux, pour les intervenants, personnels, apporteurs et acheteurs et pour les touristes. Plusieurs indicateurs ont progressé (baisse du taux d'invendus, niveau de prix soutenu, fréquentation du marché, nombre d'acheteurs, nouveaux apporteurs), ayant conduit à une nette amélioration de la performance économique. La CC réfléchit sur les actions à mener pour pouvoir garder davantage de valeur ajoutée sur notre territoire pour cette filière d'élevage.

Le soutien aux producteurs locaux (catalogue de Noël) a été maintenu pour prolonger les actions entreprises fin 2020 à l'occasion de la crise sanitaire.

4 – Culture et Tourisme

La Communauté de Communes, caractérisée par ses 3 piliers que sont (1) le patrimoine paysager et architectural, (2) l'environnement de qualité et (3) l'agriculture, notamment l'élevage, dispose d'une offre culturelle et touristique de plus en plus recherchée par de nombreuses familles. Les labels, classements UNESCO du « paysage rural d'élevage » et des « sites clunisiens », Plus Beaux Villages, Villages Fleuris, sont des atouts indispensables sur lesquels il faut encore travailler. M. François de Bélizal, Vice-Président, s'y emploie, avec les équipes du PETR Pays Charolais-Brionnais. La CC de Semur soutient les actions de l'Office de Tourisme commun de Marcigny-Semur et les 3 antennes touristiques de Saint-Christophe, Iguerande et Semur.

Le calendrier des événements montre le dynamisme de nos associations et équipes municipales pour l'animation culturelle de notre CC. La saison touristique 2021 a été plutôt bonne malgré les circonstances de la crise sanitaire et ses nombreuses périodes contraintes et malgré une météo pas toujours la plus propice. Dans un monde de sur communication, probablement faudra-t-il investir un peu plus pour améliorer encore notre visibilité.

Notre attractivité vient également de notre capacité à préserver ce qui attire de nouveaux habitants dans nos villages, la qualité de notre environnement, de notre paysage, l'authenticité de notre patrimoine architectural. Notre PLUi, en vigueur depuis mars 2020, est un outil indispensable pour nous aider à préserver cela. C'est aussi pour cela que nous allons lancer cette année une procédure de modification de ce document pour en améliorer certains dispositifs.

Avant de vous laisser parcourir cette nouvelle édition de cette lettre de notre intercommunalité, nous vous souhaitons, avec toute l'équipe du Conseil Communautaire une bonne et heureuse année 2022.

David Cordeiro – Président / François Antarieu – Vice-Président

DANS NOS COMMUNES...

Quelques mots, pour cette nouvelle année, de chacune de nos 14 communes de la Communauté de Communes de Semur-en-Brionnais. Beaucoup plus d'informations dans leurs magazines municipaux, sur leur site internet, leur application Panneau Pocket ou sur leur blog...

BRIANT

BRIANT, au centre de notre belle région vallonnée et bocagère, a-t-il donné son nom au Brionnais ?

Quel que soit la réponse ... venez profiter de notre plan d'eau et visiter le cœur et le clocher roman du XII^{ème} siècle qui le surplombent. Chaque première semaine d'août, le festival "musique en Brionnais" s'invite dans notre église.

Venez déguster la gastronomie de notre auberge et découvrir, en empruntant nos 2 sentiers balisés, tous nos hameaux et les artisans qu'ils hébergent. Au milieu des élevages de vaches, vous trouverez même un élevage d'escargots et une champignonnière !

REGALEZ VOUS !



SAINT JULIEN DE JONZY

L'année 2021 fut riche pour la commune de Saint-Julien-de-Jonzy. Tout d'abord, après de nombreux remaniements, l'adressage est enfin terminé ! Notre école a bénéficié d'une aide pour l'École Numérique et a fait l'acquisition de 10 tablettes ainsi que d'un tableau écran et d'un vidéoprojecteur. Notre Boulangerie-épicerie a trouvé un repreneur et l'Hôtel-restaurant également. Merci à Franck Lesaige d'avoir fait vivre ce lieu jusqu'à aujourd'hui. Celui-ci réouvrira au printemps 2022, en tant qu'Auberge avec cinq chambres d'hôte. Les vitraux de l'église, endommagés par la tempête, ont été réparés. Un salon de coiffure – Maud'erne Coiffure - ainsi qu'un Pôle de bien-être et développement personnel avec une dizaine de professionnels – Cap Bien-Être - ont ouvert leurs portes. La fête du village, sous une nouvelle forme, a été reportée à 2022, mais des événements ont tout de même eu lieu : les Mobylettes du Brionnais sont passées par ici, la marche d'Automne organisée par le Foyer Rural, ainsi que le ciné-village avec ses projections régulières, notre marché de producteurs – Le Martsis de Jonzy - ont participé activement à la vie de notre village.

LIGNY-EN-BRIONNAIS

Ligny en Brionnais reste une petite commune rurale agréable et tranquille mais pas inactive. La richesse et la diversité de ses associations contribue à un dynamisme nouveau permettant un mix harmonieux des différentes générations qui la compose.

De nombreuses possibilités de venir vous y installer existent encore (terrains à construire et bâtiments à rénover) sachant que vos enfants, de la maternelle jusqu'à la fin du primaire, pourront être acheminés, scolarisés et nourris dans les structures communales du RPI Ligny -St Julien.

En effet nous disposons d'une garderie matin et soir, d'un ramassage scolaire gratuit à la porte de la maison. La cantine à 1€ est également en place avec une probable cantine privilégiant les produits bio et régionaux dès la rentrée 2022.

Nous disposons également d'un très bon restaurant fermier, d'un café associatif le dimanche matin, de plusieurs artisans et plusieurs projets de commerces ambulants.

Les habitants sont très régulièrement informés par mails de la vie communale et des informations utiles et nécessaires permettant également tous les échanges souhaités.

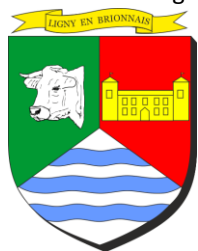
Le CCAS propose chaque fin d'année à nos anciens, dans le contexte sanitaire actuel, le choix entre colis à domicile, repas individuel et/ou collectif.

Le centre-bourg est en cours d'aménagement afin de vous offrir un cadre rénové et accueillant mais surtout vivant, fonctionnel et plus écologique !

Une boîte à livre est en cours d'aménagement ainsi qu'un espace cinéraire au cimetière.

La fibre doit être opérationnelle fin 2022 et une opération d'amélioration de la couverture mobile est en cours.

La mairie vous accueillera en 2022 avec plaisir les mardis de 16h à 19h ainsi que les samedis de 9h à 12h pour tous vos projets, contacts et/ou renseignements.



IGUERANDE

Commune aux 7 collines en bord de Loire, Iguerande est une porte d'entrée du Brionnais et de notre territoire par la route, le canal, la Loire ou la voie verte. Avec près de 60 entreprises, elle concentre des services et commerces de proximité de qualité mais également de nombreuses entreprises artisanales. La majeure partie du territoire est à vocation agricole et elle est particulièrement attractive sur le plan touristique (auberge Troisgros, huilerie Leblanc, église classée, voie verte, canal, musée Reflets Brionnais...). La Commune dispose de deux écoles et d'équipements sportifs (gymnase, terrain de tennis, de foot, de basket, de beach volley...), elle soutient son tissu associatif pour encourager la pratique sportive et la vie du village. Les temps forts sur la commune sont la marche et le trail en octobre, la fête fin août, le festival Awaranda ou encore la saison culturelle ouverte à tous avec un spectacle par mois à l'espace culturel à côté de l'église. Cette dynamique sera renforcée avec l'inauguration d'une médiathèque sur la place centrale du village fin 2022 qui comprendra également un espace de coworking et un musée numérique. Le conseil Municipal qui porte ces projets est secondé par le Conseil Municipal des enfants qui porte plusieurs initiatives : installation de nouveaux jeux à la gare, création d'une cabane d'observation des oiseaux en bord de Loire, installation d'un rucher.

MAILLY

MAILLY compte 152 habitants au dernier recensement de 2018, sa population est en baisse. Mais ces deux dernières années beaucoup de cessions immobilières redonnent de la vie aux habitations vides depuis trop longtemps.

Nous n'avons plus d'école primaire, mais les enfants peuvent se rendre à celle d'IGUERANDE par le service de taxi mis en place par notre commune.

En 2021 nous avons élaboré l'important projet de rénovation de l'église St LAURENT. Grâce à un appel au don avec la fondation du patrimoine et des financements de l'Etat, du Département et de la Région, les travaux pourront être réalisés ce début d'année.

La réfection de la RD 9 en agglomération a été entièrement financée par le Département en octobre 2021. La commune continuera les aménagements du bourg en 2022 avec une signalisation revue, l'installation d'un radar pédagogique et la réparation de bâtiments communaux.

L'antenne relais installée dans le cadre du New Deal Mobile entrera en fonction début 2022.

L'équipe municipale composée de 7 femmes et 4 hommes est très mobilisée avec le soutien des habitants dans de nouveaux projets pour les années à venir.

SAINT BONNET DE CRAY

Saint Bonnet de Cray est une commune de 505 habitants, essentiellement rurale.

Elle compte une vingtaine d'exploitants agricoles, dont quatre producteurs locaux en vente directe, deux entreprises, et quelques artisans et autoentrepreneurs.

Le Conseil municipal compte 11 élus, dont quatre femmes et sept hommes.

En 2021, une partie du budget a été consacrée à l'entretien de la voirie communale, travaux subventionnés par le Conseil départemental de Saône-et-Loire. Des travaux d'assainissement et de curage des fossés ont également été entrepris.

L'élargissement d'une chaussée et la réfection d'une allée du cimetière ont également été réalisés.

L'opération d'adressage communal est en voie d'achèvement : les poteaux ont été implantés par l'entreprise Bourgeon TP, et les panneaux seront posés par les Conseillers municipaux dès réception. Cette opération a bénéficié de l'octroi d'une subvention au titre des Amendes de police.

En ce qui concerne les bâtiments communaux, des volets roulants ont été mis en place à l'arrière de la Mairie, afin d'en améliorer l'isolation. Une boîte à livres a été installée dans la cour de la Mairie.

Enfin, le site internet de la commune est en cours de construction, avec le soutien technique de Ternum.

Pour l'année 2022, plusieurs projets sont en cours de réflexion, avec notamment l'aménagement d'un local technique pour l'agent en charge de l'entretien des espaces publics, et le rafraîchissement des huisseries extérieures de la Mairie.

La plantation du verger et des haies mellifères devrait aboutir en fin d'année 2022, suite au report de l'opération du fait du manque de plants disponibles à l'automne 2021.

OYE

OYE est une petite commune rurale, berceau de la race charolaise, comptant 308 habitants, connu pour sa fête de l'entrecôte et ses chemins pédestres qui vous permettront de découvrir son petit patrimoine ainsi que des paysages de toute beauté.

Au cœur du village, près de l'église, vous pouvez venir découvrir le musée "Mémoire d'Oyé" qui ouvre une page d'histoire locale. Il s'agit là d'un recueil, extraordinairement vivant, de la vie des habitants du village et de leurs ancêtres. Ce musée présente chaque fois, pour 2 années consécutives, une exposition à thème... Le musée participe à des manifestations nationales (Nuit des musées, Journées du Patrimoine), à des manifestations locales (Portes ouvertes des artisans d'art). Il est ouvert tous les jours en juillet et Aout.

Envie de vous restaurer, nos Belges vous accueilleront au Scaffoteux où vous pourrez déguster un Burger Biquette entre autres.

SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS



L'année 2021 a vu un contexte sanitaire difficile et une météo capricieuse. Différents travaux importants ont été réalisés sur la commune dont des remises en état du sol au cimetière suite aux violents orages ayant drainés une partie du

revêtement ; la réalisation d'un passage piétonnier route de Marcigny afin de sécuriser le parcours menant à l'école. Des manifestations ont animé notre village.

Durant la randonnée pédestre, la réalisation à l'ancienne de pain et boudin et ce au profit du CCAS. Le concours de bovins ainsi que le concours cantonal ont attiré bon nombre de visiteurs.

Le premier marché de Noël organisé par le comité des fêtes a été une réussite.

Cette année, le village a été décoré en collaboration avec le comité des fêtes et l'équipe municipale.

A la vue de la situation sanitaire, nos aînés se sont vu remettre un colis de Noël remplaçant le traditionnel repas, lequel, nous l'espérons, sera de nouveau réalisé rapidement.

Concernant les projets 2022, sont déjà actés : l'achat d'un défibrillateur, la réfection de chemins ainsi qu'une partie du toit de l'église.

Le nouvel adressage pour les secteurs non pourvu est en cours et sera finalisé en début d'année. Enfin, l'informatisation de la bibliothèque verra le jour.

FLEURY LA MONTAGNE

La commune de 875 hectares compte 721 habitants.

Elle est dotée d'une école comprenant 2 classes qui accueillent actuellement 40 enfants de 3 ans jusqu'à leur entrée en sixième. Nous accueillons également quelques enfants de Saint Bonnet de Cray.

La commune a le projet de construire une classe, les plus petits demandant beaucoup d'espace et de matériel.

Au cours des années 2020 et 2021, nous avons réaménagé le centre bourg en 2 tranches.

Le bar restaurant est le seul commerce du village.

Quelques artisans sont également installés sur la commune.

SAINT DIDIER EN BRIONNAIS

Traversée par l'Arconce, notre commune de 11,34 Km² et 134 habitants est située la plus au nord de notre communauté des communes. Elle compte encore un siège agricole, plusieurs entreprises, des micro-entreprises et une auberge avec ses activités multiservices et, pour l'école, un RPI.

Sa géographie vallonnée nous propose de belles parties de pêches ainsi que de magnifiques sorties sur les balades vertes avec de beaux points de vue.

Malgré ces dernières années compliquées, d'entrepreneurs associations font vivre notre commune : Loisirs, pêches, chasse...

Notre conseil municipal et nos employés communaux s'attaqueront en 2022 à l'aménagement du bourg et à la réfection de chemins goudronnés.

BONNES SORTIES et RESPECTONS NOTRE BRIONNAIS...

SAINTE FOY

Après une année bien particulière, nous n'avons pas pu faire de rencontres avec les habitants de la Commune et malheureusement nous ne pourrions faire les vœux en début d'année 2022.

Au début de cette année 2021, nous avons commencé l'adressage, mais attendons toujours les panneaux de rue qui auraient dû être livrés courant octobre.

Les travaux du cimetière (relevage de 24 tombes) devraient également être terminés mais nous attendons l'entreprise qui doit les réaliser.

Pour l'année 2022, nous envisageons la réfection des locaux intérieurs de la Mairie - Hall d'entrée, bureau, salle de réunions.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2022, pleine de projets et de combativité pour l'avenir qui s'annonce encore incertain.

SARRY

SARRY, avec ses presque mille hectares, est quasi exclusivement consacré à l'élevage bovin au cœur du bocage brionnais, candidat au patrimoine mondial de l'Humanité (Unesco). Ses prés de grande qualité, ses murets, ses haies, ses crotts, sa rivière la Belaine, son patrimoine rural et ses belles demeures de caractère font la fierté de sa centaine d'habitants.

Ces derniers mois, de nouveaux habitants ont choisi SARRY pour la qualité de son environnement et de son bâti brionnais.

L'équipe municipale s'est mobilisée en 2021 et poursuivra ses actions en 2022 sur l'entretien des chemins ruraux, sur la réfection de voies communales, sur l'attention apportée aux sentiers « Balades Vertes » qui traversent la commune et font découvrir le paysage vallonné du Brionnais.

L'adressage fut l'un des projets majeurs de l'année 2021 et sera terminé en début d'année 2022. Une attention toute particulière a été apportée par l'équipe-projet pour conserver la mémoire des lieux-dits, retrouver des noms anciens ou personnaliser les panneaux de voie.

En 2022, nous veillerons à la conservation du bocage, au développement de l'activité agricole, à la préservation du bâti rural et son évolution, et aux actions à mener pour une gestion intelligente des eaux de ruissellement.

Et si vous souhaitez être informé de la vie courante de SARRY, retrouvez-nous sur Panneapocket.

SEMUR EN BRIONNAIS



Le territoire de Semur en Brionnais (1.556 hectares) commence juste à la sortie de Marcigny, en remontant la vallée du Merdasson (ou du Gruzelier) ou bien en empruntant la route de Saint-Julien de Jonzy. Les 610 habitants se répartissent dans le bourg et dans les nombreux hameaux de notre commune, caractérisant cet habitat dispersé typique du Brionnais.

En 2021, toutes les nombreuses associations du village ont contribué, avec ténacité et enthousiasme, malgré le contexte de crise sanitaire, à l'animation du village pendant toute la saison touristique (marchés –Marts et petit marché du dimanche, concerts à la Collégiale, visites du château, fêtes de la Madeleine, week-end « Les Arts à Semur », premier Marché de Noël, etc), un bon soutien également pour notre restaurant et notre épicerie du village.

Cette année 2021, nous avons eu la chance de pouvoir réunir nos Aînés pour le Banquet, le 21 novembre dernier, un très bon moment de partage.

Notre ancien maire, François Baciak, nous a trop vite quittés, emporté par la Covid.

La commune est engagée dans les labellisations, classement UNESCO pour le paysage culturel de l'élevage bovin d'abord, puis pour les sites clunisiens ensuite, mais également Plus Beaux Villages de France : un sérieux toilettage du village, de son centre bourg, de ses entrées et ses quartiers sera au programme de ces prochaines années...



VARENNE L'ARCONCE

C'est un petit village de 128 habitants et pourtant, Varenne-l'Arconce est un site majeur du Brionnais.

D'où que vous arriviez, vous pourrez admirer l'église romane Saint-Pierre-aux-Liens, patrimoine culturel et architectural exceptionnel imposant son harmonieux équilibre constitué du chevet, des bras du transept et de son clocher à baies géminées. Etape incontournable du Circuit des Eglises Romanes du Brionnais, ancienne abbatale clunisienne, elle possède tous les critères pour intégrer la candidature des sites clunisiens à l'UNESCO, d'autant plus que la restauration du chœur devrait débuter en 2022.

Bien que le centre du bourg ne dispose d'aucun commerce, la municipalité et les associations s'unissent pour dynamiser le village. En 2021, un local sanitaire et technique a été aménagé pour le personnel communal, l'église a retrouvé un cadran repeint et un nouveau paratonnerre, et l'adressage a été finalisé. Outre les manifestations organisées chaque année : marche, repas, jeux..., un « Vide-greniers et Marché de producteurs » a reçu un accueil chaleureux, tant au niveau des exposants que des visiteurs ; et malgré une météo chahutée, des marcheurs courageux venus soutenir l'action du Défi Anthony ont pu apprécier les splendides paysages de nos bocages. Enfin, nous avons pu, grâce à des bénévoles, donner à notre village un air festif en fin d'année, et espérons améliorer ces décorations dans les années à venir.

La commune dispose d'une salle des fêtes entièrement équipée prête à recevoir (dans la mesure du possible) 120 personnes pour vos banquets, réunions ou autres manifestations. Et trois gîtes de groupe vous accueillent à proximité de cette salle.

Site internet : <https://varenne-l-arconce.wixsite.com/mairie>

ATELIER CHANTIER INSERTION

"BOCAGES ET PAYSAGES BRIONNAIS"

Origines du projet

Le projet est né de la volonté forte des élus de la Communauté de Communes d'offrir un service qui n'existe pas sur le territoire. L'objectif est de répondre aux enjeux de l'inclusion des personnes mais aussi à ancrer localement la démarche à partir d'enjeux très forts de préservation des 3 piliers du socle patrimonial qui sont à la base du projet de territoire : agriculture, paysages, environnement.



AGRICULTURE



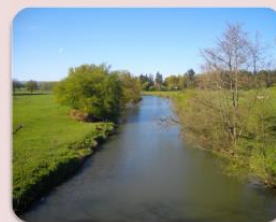
Une présence et un dynamisme fort
Un marqueur identitaire
Une qualité reconnue
Un pilier économique et un vecteur de promotion du terroir
Des pratiques agricoles qui façonnent un paysage de qualité

PAYSAGE



Une identité paysagère
Un paysage homogène et d'une grande richesse
Un patrimoine bâti riche
Des valeurs panoramiques fortes et omniprésentes
La Charte de qualité architecturale et paysage du Charolais Brionnais

ENVIRONNEMENT



Une trame verte et bleue riche et une grande perméabilité écologique
Des milieux naturels remarquables et diversifiés
Une trame bocagère préservée
Une qualité environnementale globale liée à un faible niveau de risques et nuisances

Indicateurs

La structure urbaine du territoire fait apparaître un habitat très dispersé : 18% de la population vit dans les bourgs centres, 28% dans des hameaux et 43% dans des logements isolés.

L'indice de concentration d'emploi est de 49% (2 070 actifs ayant un emploi résident dans la zone pour 1 014 emplois disponibles).

Les ¾ des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence, avec des contraintes fortes de mobilité. La dépendance à la voiture renforce le risque d'exclusion.

Forte augmentation des personnes bénéficiaires du RSA sur le territoire (+19,3% entre mars 2021 et mars 2020 – source Pôle Emploi)

130 jeunes accompagnés par la Mission Locale sur le bassin de vie. Un taux important de demandeurs d'emploi de longue durée (36%)

39% des demandeurs d'emplois ont plus de 50 ans (source Pôle Emploi – mars 2021)

Objectifs sociaux du projet

- Offrir aux personnes ciblées des perspectives de retour vers l'emploi. Le risque d'exclusion est d'autant plus fort qu'il se cumule avec un isolement géographique.
- La structure de l'emploi local révèle des besoins dans des emplois peu qualifiés. Localement 37% des emplois relèvent de l'agriculture, de l'artisanat ou du commerce contre 8% à l'échelle nationale. Les artisans du bâtiment notamment ont du mal à recruter. On peut donc penser qu'il existe de réelles chances de retour vers l'emploi des personnes qui bénéficieront du dispositif mis en place. De la même façon, les collectivités ont du mal à trouver des salariés qualifiés en capacité de réaliser de petits travaux.

Objectifs territoriaux du projet

- C'est un réel service qui sera rendu aux collectivités locales qui ont peu de moyens pour réaliser certains travaux de restauration du petit patrimoine ou d'entretien des chemins de randonnées ou cours d'eau par exemple. Le volet touristique est important sur le plan économique. L'attractivité se fait ici autour des paysages et du patrimoine bâti, des villages et églises romanes préservés... L'entretien des sites, chemins de randonnées ou VTT, petit patrimoine vernaculaire est un facteur déterminant pour conserver le potentiel touristique qui résulte des pratiques agricoles à l'origine de ces paysages.
- L'impact territorial sera d'autant plus important que les missions à développer seront calées sur les besoins identifiés dans le plan de gestion du bien inscrit à protéger dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco... Le paysage culturel de l'élevage bovin charolais est le premier paysage de bocage inscrit sur la liste indicative de la France. L'enjeu du plan de gestion est de trouver les ressources locales pour entretenir le bien. Le projet d'ACI est un des moyens qui a été identifié pour concourir à l'entretien de ce paysage agricole.

Mise en œuvre du projet

- Portage par la Communauté de Communes
- Projet soutenu par le PETR du Pays Charolais Brionnais (dans le cadre de sa GPECT), Pôle Emploi, la Mission Locale du Charolais Brionnais et ABISE
- Déploiement opérationnel à compter de janvier 2022
- L'encadrement technique sera assuré en interne à la communauté de communes.
- L'accompagnement socioprofessionnel sera assuré par ABISE dans le cadre de sa mission de centre social.

Publics ciblés

- Demandeurs d'emplois de longue durée, personnes présentant des freins à l'embauche dans l'emploi classique, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes sous qualifiés (décrocheurs scolaires par exemple)

Activités à développer

- Missions qui ne seraient pas réalisées autrement et qui peuvent permettre aux personnes recrutées d'acquérir des savoir-faire, des savoir-être, et de sortir de la précarité et de l'isolement.
- Actions en faveur de de l'entretien des paysages et du patrimoine bâti :
- Des travaux simples mais indispensables à la préservation d'un environnement agricole paysager et naturel, candidat au patrimoine mondial de l'Unesco au titre de paysage culturel.
- Des travaux d'entretien et de balisage des chemins balades vertes (19 circuits, 245 km cumulés).
- Réhabilitation du patrimoine bâti (murets, puits, lavoirs...), et des bâtiments publics pour le compte de la CC ou des communes
- L'entretien des rivières dans le cadre de la compétence communautaire GEMAPI
- Des actions d'entretien et de protection des espaces Natura 2000 (vallée de la Belaine)
- Actions en faveur de l'environnement, en lien avec la compétence communautaire :
- Accueil des usagers à la déchetterie communautaire, ouverte 4 jours par semaine
- Construction de composteurs dans le cadre du programme de tri des biodéchets à la source (400 composteurs à installer d'ici 2023)
- Formation des habitants au compostage et sensibilisation au tri des déchets, par l'intermédiaire d'actions en direct
- Entretien des équipements de collecte (colonnes points d'apport volontaire, ...)
- Opération de nettoyage de la nature
- A terme, la diversification agricole pourra également être intégrée au projet par la plantation de nouveaux vergers conservatoires ou par l'expérimentation de vignes relais



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

PAYS
Charolais
Brionnais
une nouvelle qualité de Ville



PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE
Liberté
Équité
Fraternité



COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

La maîtrise des dépenses publiques est au cœur des priorités de la Communauté de Communes et est l'objectif premier de la commission « Environnement et développement durable »

Nos bons résultats en matière de tri des déchets nous ont permis de faire face, depuis plus de 20 ans, à de nombreuses hausses de coûts de traitement et ont conduit la Communauté de communes à baisser le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) deux années consécutives, en 2011 et 2012. Ce sont les efforts des « trieurs » qui ont permis cette baisse, nous tenions à vous en remercier.

Les années 2022 et 2023 seront donc placées sous le signe du changement : simplification du geste de tri pour les emballages et les papiers, et réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères dès le 6 février 2022 à un passage par quinzaine (un seul bac de 120 litres sera, par ailleurs, autorisé par foyer). Cette réduction du nombre de collectes, à deux par mois, devrait générer une économie d'environ 24 000 € par rapport à un ramassage standard (une fois par semaine) et une économie d'environ 10 000 € par rapport aux dépenses 2021. Chaque fois que le tonnage de nos ordures ménagères diminuera de 5%, nous économiserons ensemble 7 380 €.

L'interdiction de déposer les biodéchets (restes de repas, épluchures, déchets verts,) dans les poubelles, interviendra dès le 1er janvier 2023 pour les professionnels et 31 décembre 2023 pour les particuliers, conformément à la loi AGECD du 10 février 2020.

Rappelons que ne pas trier ses déchets expose à une contravention de 35 € et que les brûler est un acte passible d'une amende variant de 450 € pour les déchets dits « banals » à 75 000 € pour les déchets toxiques ou dangereux.

Trier ses déchets, composter ceux qui peuvent l'être, consommer local et durable, seront les enjeux des années futures, notamment en matière de maîtrise des dépenses. Reste également à savoir quelle planète nous souhaitons, vous souhaitez léguer à vos enfants et petits-enfants

Georges Mathieu,
Président de la commission.

La Communauté de communes simplifie le tri des déchets !

A compter du 6 février 2022, les emballages et les papiers seront à déposer dans la même colonne de collecte sélective, de couleur jaune.

Pour quelle raison ?

Depuis le lancement de la collecte sélective sur notre territoire, en 1998, l'erreur de tri la plus fréquente est le mélange des cartons et des papiers. Ces déchets, par leur texture, semblent tellement être « de la même famille », ce n'est pourtant pas le cas !

Pourquoi maintenant et pas avant ?

Malgré nos efforts de communication, nous n'arrivons plus à avoir de bons résultats en matière de tri des papiers, qui contiennent de plus en plus de cartons. Cette erreur de tri entraîne chaque mois un déclassement de nos papiers.

Lors du lancement de la collecte sélective, sur le plan national, à la fin des années 90, la séparation des deux flux emballages et papiers était obligatoire, nous n'avions donc pas d'autre option.

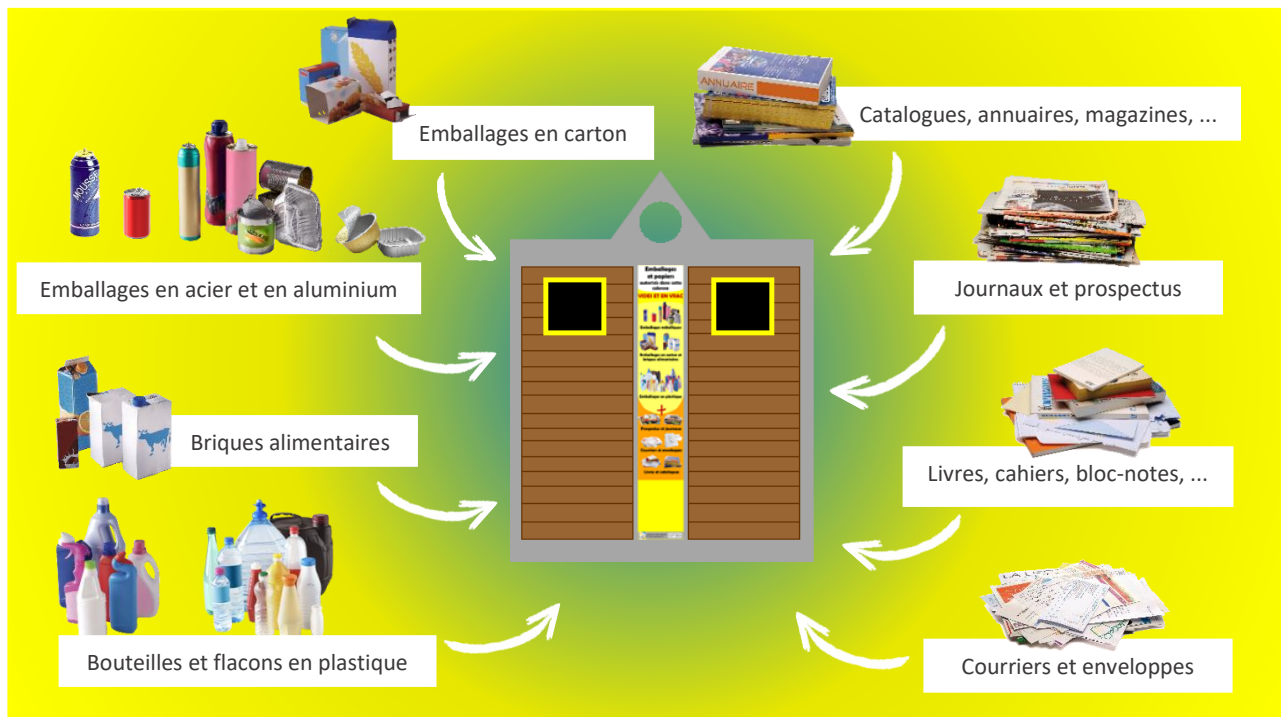
Le précédent contrat de collecte, signé en 2016, prévoyait un ramassage des emballages et des papiers en flux séparés, comme cela se faisait depuis 18 ans sur notre territoire. Malheureusement, dès 2017, les déclassements ont commencé à nous être facturés par le syndicat de traitement, trop tard pour « faire machine arrière ».

Cette erreur de tri, qui paraît anodine, a donc depuis 5 ans, un coût pour notre collectivité d'environ 7 000 € par an. Le renouvellement des contrats de collecte a été l'occasion d'opter pour un ramassage « en mélange ». Le fait de tout mettre dans la même colonne réduira nos coûts de traitement et simplifiera votre geste de tri.

La nature des déchets à trier change-t-elle ?

Non ! Les consignes de tri sur la nature des emballages et des papiers à recycler restent les mêmes ! Nous supprimons seulement les colonnes de couleur bleu et tous vos déchets papiers et emballages sont à déposer dans les colonnes de couleur jaune.

De nouveaux adhésifs ont fait ou vont faire leur apparition sur les colonnes, veillez à bien respecter les consignes !



Emballages et papiers autorisés dans cette colonne

VIDES ET EN VRAC

Emballages métalliques

Emballages en carton et briques alimentaires

Emballages en plastique

Prospectus et journaux

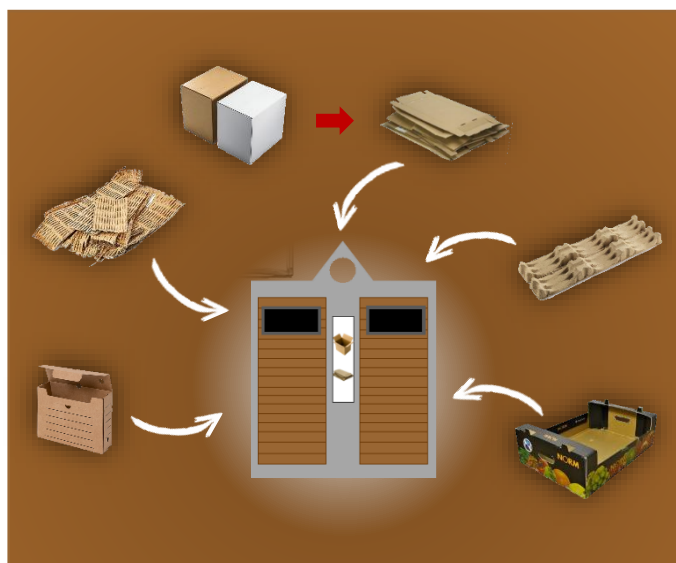
Courriers et enveloppes

Livres et catalogues

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE LA PRODUCTION CITEO

Et pour les autres colonnes ?

Pas de changement, elles continueront d'accueillir uniquement les déchets actuels : vos cartons « grand format » pliés dans les colonnes cartons et le verre dans les colonnes destinées au verre. Ne déposez surtout pas de papiers ni d'emballages avec les cartons bruns et le verre !



Les interdits :



Polystyrène, sachets bulles, profilés en mousse, cagettes, ...



Les interdits :



Capsules, pots de fleur, vaisselle cassée, ampoules, ...

Du nouveau pour la collecte des ordures ménagères !

A compter du lundi 7 février 2022, les ordures ménagères seront collectées toutes les deux semaines, que ce soit en bac individuel ou bac de regroupement (chaque semaine impaire, merci de vous reporter au planning page suivante).

Grâce aux efforts de tous, les quantités d'emballages, de cartons bruns et de verre ménager sont en constante augmentation et diminuent d'autant les déchets enfouis avec les ordures ménagères, c'est une bonne nouvelle ! Il en est de même pour tous les déchets collectés en déchetterie, qui sont pour la plupart recyclés, avec des tonnages en forte progression sur l'année 2021. Signes que le tri des déchets est un succès sur notre territoire !

La généralisation, pour la collecte des ordures ménagères, du « porte à porte », partout où il était possible d'accéder avec un véhicule de ramassage, et la fermeture des bacs de regroupement ont permis de réduire sensiblement les apports extérieurs à notre territoire, apports souvent non triés et volumineux. Nous tenions d'ailleurs à vous remercier pour votre adhésion à ce projet et pour votre collaboration.

L'évolution de la législation, qui interdit les biodéchets (déchets de préparation de cuisine, restes de repas, déchets verts, ...) dans les ordures ménagères au 1^{er} janvier 2023 pour les professionnels et 31 décembre 2023 pour les particuliers, ainsi que la mise à disposition de composteurs individuels, dès le 3 janvier 2022, à un tarif préférentiel de 40 €, nous permettent dès aujourd'hui d'adapter le ramassage des ordures ménagères aux besoins réels.

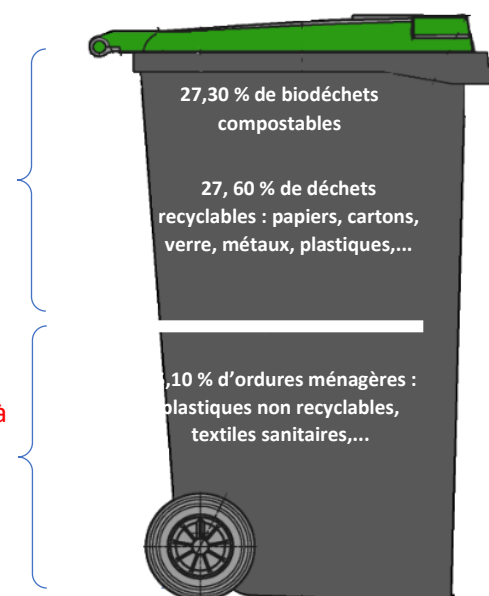
Cette date correspond au renouvellement du marché de collecte et avoir retenu cette solution, nous permet d'économiser à minima 20 000€ par an, somme non négligeable en prévision des futures hausses des coûts de traitement annoncées pour les prochaines années.

Ce mode de collecte permettra également de réduire l'impact qu'un poids lourd en charge peut avoir sur nos petites routes communales et réduira les émissions de CO2 liées au ramassage des ordures ménagères.

L'analyse de vos ordures ménagères, en fin d'année 2020, a permis de mettre en évidence que seuls 45,10 % des déchets présents auraient dû être déposés dans les poubelles, le reste étant composé de matières recyclables. Cette étude a donc démontré qu'avec un tri optimal des emballages, verre, papiers, cartons et biodéchets, une poubelle pouvait être collectée seulement toutes les deux semaines, avec un taux de remplissage inférieur à 100%.

Déchets à trier

Part non recyclable, à présenter dans votre poubelle



De fait, en parallèle, la collecte des ordures ménagères sera limitée à un bac 120 litres par foyer, (les bacs achetés à la déchetterie depuis 2019 correspondent au volume toléré) et les ordures ménagères continueront d'être systématiquement refusées en déchetterie.

Ce système de collecte d'un bac toutes les deux semaines sera également plus juste envers les habitants qui effectuent un tri rigoureux depuis de nombreuses années et qui présentent un bac 120 litres 1 à 2 fois par mois. Ces mêmes habitants qui assuraient jusqu'à aujourd'hui, par le biais de leur Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), la prise en charge de déchets non triés d'autres foyers. Il était injuste que certains habitants fournissent de nombreux efforts (compostage, tri des déchets et apports en déchetterie) alors que d'autres n'en font aucun, d'autant que les coûts de traitement des ordures ménagères vont augmenter de façon exponentielle dans le futur.

Pour toutes ces raisons, la Communauté de communes de Semur en Brionnais a validé cette option, persuadée qu'à terme, elle remportera l'adhésion de chacun. Il est temps de changer les « mauvaises » habitudes, la poubelle ne doit plus être considérée comme une solution de facilité ! **Chacun d'entre nous doit s'employer, par ses gestes du quotidien, à protéger l'environnement et à essayer de modérer les futures hausses inévitables de la TEOM. Nous comptons sur la collaboration de tous !**

PLANNING DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES 2022

Collecte chaque semaine en janvier aux jours habituels

FÉVRIER						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1ère semaine de février : Jour de collecte habituel						
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

	Collecte Iguerande - Mailly - Saint Julien de Jonzy
	Collecte Briant - Sarry - Saint Didier en Brionnais - Varenne l'Arconce - Oyé
	Collecte Saint Bonnet de Cray - Saint Christophe en Brionnais - Semur en Brionnais
	Collecte Fleury la Montagne - Ligny en Brionnais - Sainte Foy

Jours fériés

QUELQUES CHIFFRES...*nos dépenses...*

Les activités de la CC Semur sont enregistrées dans 6 budgets différents organisés selon les responsabilités exercées. Le tableau ci-contre présente toutes les dépenses « décaissées », qu'il s'agisse de charges annuelles ou bien de dépenses d'investissement.

Le **Budget Principal** regroupe les dépenses générales (frais généraux, assurances, communication, cotisations, salaires du personnel et indemnités des élus, subventions aux activités et aux antennes de Tourisme, Urbanisme, frais d'études, etc), les cotisations au SDIS (services de secours) et aux autres services du territoire (par exemple le PETR Pays Charolais-Brionnais, SIAH, syndicats de rivières) et les subventions versées aux communes.

Les dépenses du **Budget du SPIC** (le toit photovoltaïque du Marché) comprennent les frais de maintenance et le coût annuel des emprunts engagés pour la construction (capital et intérêts). La baisse du coût annuel après 2019 résulte de la renégociation de la dette.

Les dépenses du **Budget des Ordures Ménagères** correspondent aux différentes étapes de la gestion des déchets : l'organisation propre de la CC Semur (déchetterie et PAV, personnel et maintenance attachés), le coût des collectes, le coût de transport jusqu'aux centres et le coût de tri et de traitement : la CC Semur

adhère au syndicat intercommunalités du SMEVOM (les 5 CC du PETR Pays Charolais-Brionnais et le Grand Autunois). La hausse des coûts en 2021 provient très majoritairement de la hausse du coût de traitement (facturé par le SMEVOM). Au total, l'ensemble des coûts externes pour les Ordures Ménagères et les déchets a augmenté de plus de 64.000 euros entre 2020 et 2021, soit une hausse de +17.1%. L'objectif de la CC Semur est de limiter l'impact de cette hausse inexorable du coût de traitement des déchets par des économies sur les autres étapes de la gestion des déchets : réduction des volumes par davantage de tri et maîtrise du coût de collecte (appel d'offres concurrentiel en commun avec la CC Marcigny en 2021 et collecte 1 semaine sur 2).

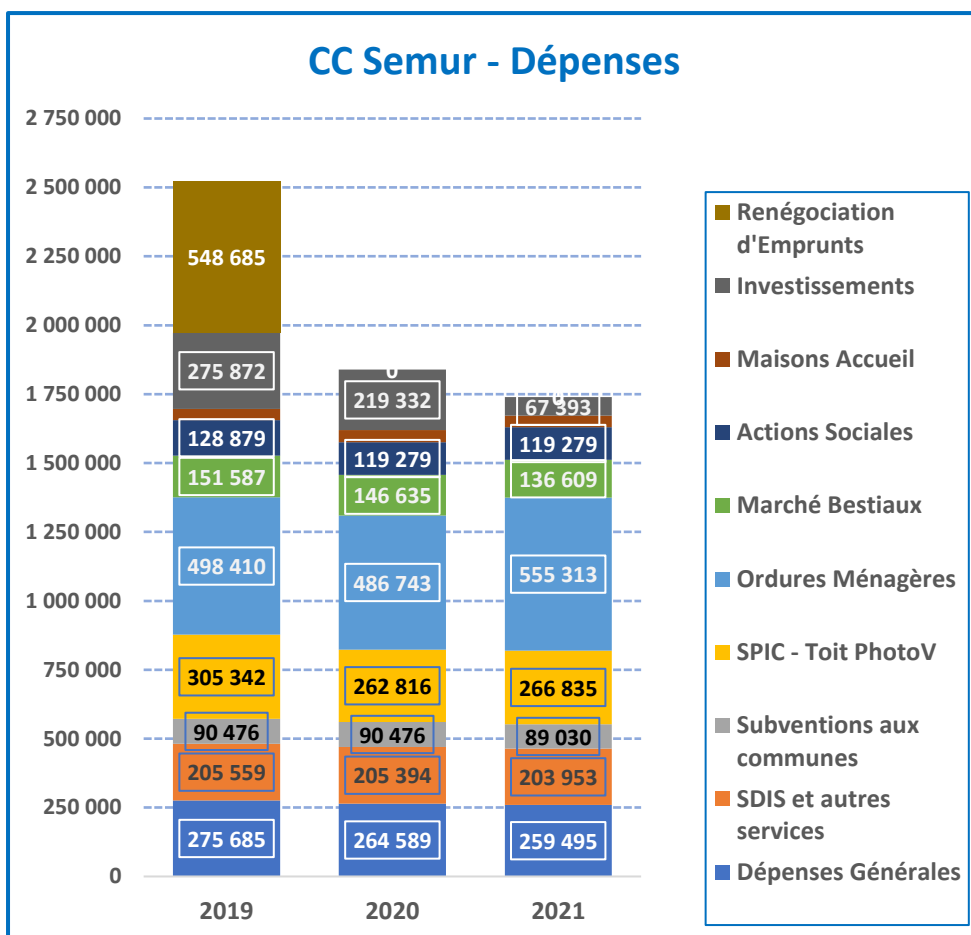
La CC Semur est propriétaire et a financé (emprunts et subventions) les constructions et les équipements du Marché au bestiaux (2009). Les dépenses du **Budget du Marché** correspondent aux dépenses du propriétaire immobilier : assurances, taxes foncières et coût d'emprunt (capital et intérêts). La baisse du coût annuel entre 2019 et 2021 provient essentiellement de la renégociation de la dette, fin 2019.

La CC a la compétence pour l'**Action Sociale**. Ce **Budget** comprend la subvention versée à l'Abise, association qui a reçu délégation de la CC pour cette responsabilité. L'Abise est également financée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La CC Semur gère également du logement social dans certaines communes de la CC (12 logements à Iguerande et Saint-Christophe). Le **Budget Maisons d'Accueil** permet de suivre l'équilibre économique de cette responsabilité.

Les **Investissements** sont concentrés sur les budgets Ordures Ménagères (déchetterie, bacs, etc) et Marché (maintenance lourde après 12 années d'utilisation, réaménagement de circuits pour les animaux, renforcement de la sécurité, informatisation). Le Budget Principal a enregistré en 2019 les dernières factures des études menées pour l'élaboration du PLUi. Peu d'investissements ont été réalisés en 2021.

Au cours de l'année 2019, les emprunts pour le SPIC – Toit Photovoltaïque et pour le Marché aux Bestiaux ont été renégociés pour réduire les annuités de remboursement. Cette renégociation a conduit à un allongement de la durée de remboursement, une réduction des taux d'intérêts (bénéficiant ainsi des meilleures conditions des marchés financiers) et des pénalités de remboursement anticipés (résultant de l'application des clauses contractuelles des emprunts d'origine).



Cette charge de pénalités a été entièrement financée par un complément d'emprunt de même montant, aux conditions nouvelles (taux et durée).

* * * * *

QUELQUES CHIFFRES... *et nos sources de financement...*

Le financement de la CC provient de 4 sources principales : les taxes locales (taxes foncières, taxe d'habitation, autres taxes locales), les dotations de l'Etat, les Subventions (Département, Région, Etat, autres) et les recettes des activités, soit le SPIC-Toit Photovoltaïque, le Marché et les Maisons d'Accueil.

Les impôts et taxes représentent la ressource principale de la CC pour le **Budget Principal**. Le montant évolue peu, dans une période au cours de laquelle les taux de taxe sont restés inchangés.

Les dotations (nettes) de l'Etat sont relativement faibles pour la CC (si l'on compare à la part de ces dotations dans les budgets de nos communes).

Les Autres recettes correspondent à des remboursements de frais, de la récupération de TVA et des recettes variables non récurrentes.

Les recettes du **SPIC – Toit Photovoltaïque** proviennent de la vente de l'énergie (à un tarif bonifié ancien et favorable). La loi de Finances pour 2021 a prévu une baisse de ces tarifs bonifiés pour certaines installations. Il s'avère finalement que notre installation ne sera pas concernée par cette baisse de tarif cette fois-ci. Les recettes fluctuent selon le climat, chaque année. La renégociation de la dette a permis de réduire le besoin d'abondement du Budget Principal vers le Budget SPIC pour équilibrer les comptes du SPIC.

Un peu plus de 80% des recettes du Budget **Ordures Ménagères** provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

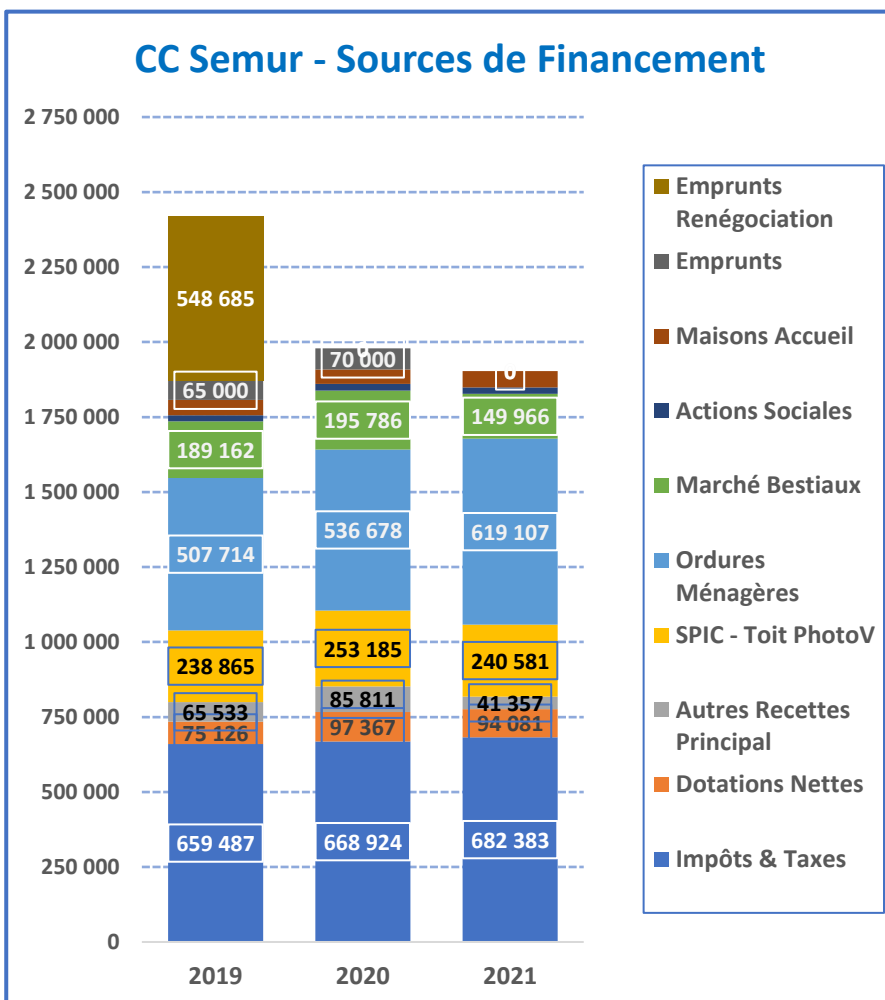
Pour faire face à l'augmentation significative des coûts de traitement des déchets (cf analyse des dépenses page précédente), la CC a décidé d'augmenter le taux de la TEOM en 2021, pour le passer de 10.39% à 12.00%, un taux qui reste inférieur à ce qu'il a pu être dans le passé (13.00%).

Les recettes du **Budget Marché** comprennent essentiellement la redevance d'utilisation des infrastructures payée par la SAEM Marché au Cadran, qui permet de couvrir les charges de remboursement d'emprunts et les frais. En outre, la CC enregistre les subventions d'investissement reçues du Département, de la région ou de l'Etat pour les investissements complémentaires réalisés sur le marché. La redevance a été significativement baissée à la suite de la renégociation des emprunts, fin 2019 et compte tenu de la réduction d'activité du marché en 2020, directement liée à la crise sanitaire. L'activité de la SAEM Marché au Cadran a été redressée en 2021.

Le **Budget Maisons d'Accueil** est équilibré. Les recettes de location enregistrées permettent d'assurer l'entretien des logements et le remboursement des emprunts en cours.

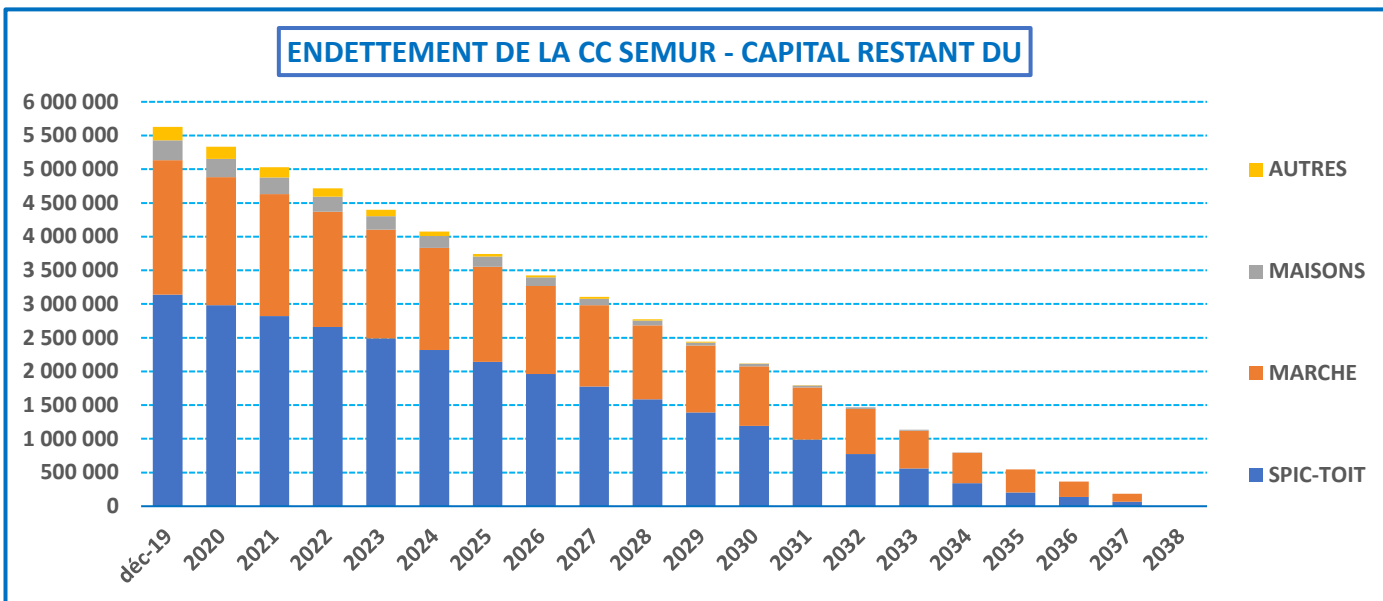
La CC a contracté un nouvel **emprunt** en 2019 pour le Marché (investissements complémentaires) et en 2020 pour les Budget OM (travaux à la déchetterie). Aucun emprunt nouveau n'a été contracté en 2021. Quand bien même les travaux de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de l'ancien canton seront largement subventionnés, la CC sera amenée à souscrire de nouveaux emprunts pour assurer le financement de la quote-part restant à sa charge pour ce projet.

Les pénalités de renégociation d'emprunts en 2019 ont été entièrement financées par une augmentation des montants empruntés dans le cadre de la renégociation, ce qui permet d'étaler dans le temps le paiement de ces pénalités.



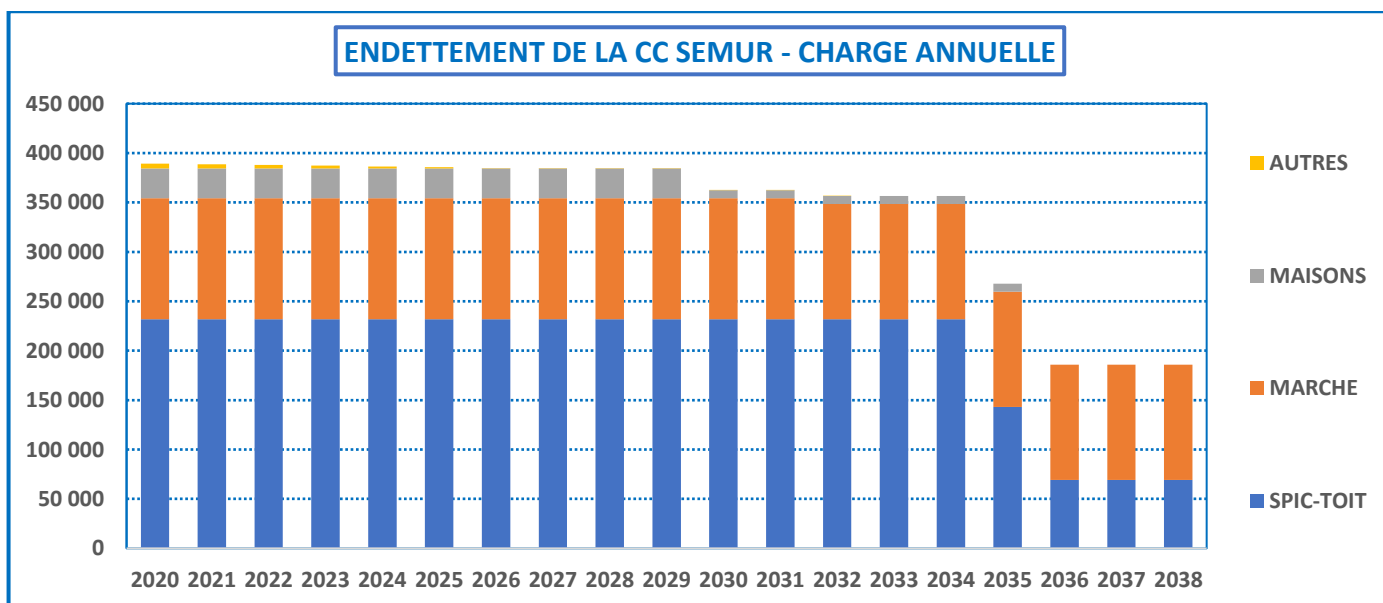
QUELQUES CHIFFRES... *l'endettement de la CC Semur*

Les emprunts de la CC Semur concernent essentiellement le financement de l'installation du toit photovoltaïque (le SPIC) et le financement des installations du Marché au Cadran, investissements datant de 2009. Suite à la renégociation de certains emprunts en 2019, la durée de remboursement s'est allongée et le taux d'intérêt moyen a diminué.



Au 1^{er} janvier 2020, le montant total du capital à rembourser s'élevait à 5.630.000 euros, dont 3.137.000 euros pour le SPIC, 1.997.000 euros pour le Marché et 293.000 euros pour les Maisons d'Accueil. Au 31 décembre 2021, le capital restant dû s'élève à 5.029.000 euros.

Le tableau ci-dessous présente la charge annuelle des emprunts, c'est-à-dire les intérêts plus le capital à rembourser chaque année. La charge reste importante jusqu'en 2034 (415.000 euros par an jusqu'en 2025, puis 391.000 euros jusqu'en 2029 et encore 356.000 euros en 2034).



Les remboursements des emprunts du SPIC et du Marché doivent être couverts par les recettes de vente d'électricité (à un tarif bonifié) et par les redevances (loyers) payés par le Marché. Entre 2019 et 2021, les recettes moyennes du SPIC se sont élevées à €241.000 euros pour une charge annuelle d'emprunts de 232.000 euros et les redevances annuelles du Marché s'élèvent depuis 2020 à 138.000 euros pour une charge annuelle d'emprunts de 122.300 euros. Le maintien des activités du SPIC et du Marché est donc essentiel pour assurer l'équilibre financier de la Communauté de Communes.

ANCIENNE GENDARMERIE : UN PROJET AU SERVICE DES HABITANTS DE LA CC DE SEMUR

L'ensemble immobilier est vacant depuis plus de 10 ans. Les élus de la CC de Semur ont évité la vente à la découpe et ont proposé au Département, propriétaire des lieux, un projet de réhabilitation au service des habitants de nos villages.

L'ensemble comprend un immeuble donnant sur la rue, autrefois à usage de bureaux et de logements, datant des années 1930. A l'arrière se trouvent 3 logements mitoyens de type 5 (3 chambres), construits dans les années 1980.

L'objectif de la CC est de réhabiliter le bâtiment donnant sur la rue en ERP (Etablissement Recevant du Public) pour accueillir les activités d'actions sociales (compétence de la CC exercée avec l'aide et par l'intermédiaire de l'Abise) ainsi que d'autres activités associatives à vocation intercommunale (ou plus), dans des locaux adaptés et fonctionnels. Les logements à l'arrière seront réhabilités afin d'accroître l'offre locative à vocation sociale de la CC.



Un Avant-Projet a été établi en fin d'année 2021, avec l'aide du cabinet Arcature et une première évaluation des aides accessibles a été conduite, l'ensemble ayant servi de base à la décision prise par le Conseil Communautaire le 13/12/2021 de lancer le projet.

Les prochaines étapes :

- Choisir un maître d'œuvre (l'Appel d'Offres a été émis) ;
- Acheter l'immeuble au Département (la procédure est lancée par le notaire choisi par le Département) ;
- Elaborer le projet définitif de réhabilitation avec le maître d'œuvre choisi ;
- Préparer le plan de financement et les dossiers d'obtention des aides. De ce point de vue, une aide de 250.000 euros du Département a d'ores et déjà été validée et les discussions avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) permettent d'envisager un montant d'aide conséquent pour l'aménagement des locaux.



Compte tenu des objectifs du projet, à vocation d'intérêt général et social, au service des habitants, la CC de Semur pourrait obtenir 70% (ou plus) d'aides et subventions.

L'objectif est de pouvoir démarrer les premiers travaux à l'automne prochain, selon la disponibilité des entreprises.